

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 26 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Patricia FANNY, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Régis RÉCHER	qui donne pouvoir à	Mme Murielle MOUTIER LECERF
Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	Mme Eléonore HÉBERT
M. Bruno GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Clément FOUTEL
M. Benoît POISSON	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	Mme Bérénice PICAVET
M. Edouard HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia FANNY est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.91/06.26

**Objet : Personnel Ville et CCAS
Plan de formation 2026**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.06.2026

Délibération n° : D.91/06.26

**Objet : Personnel Ville et CCAS
Plan de formation 2026**

Monsieur le Maire indique que le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3, prévoit l'élaboration d'un plan de formation pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le plan de formation s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines qui permet de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation et à la qualité des missions de service public des agents de la collectivité. Il peut également être amené à répondre aux souhaits personnels de formation des agents.

Ainsi, le plan de formation est élaboré à partir du recensement des souhaits émis par les agents, ainsi que des besoins identifiés par la collectivité.

Ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de l'organisation et aux sollicitations des agents ou responsables.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L421-1 à L421-8, L422-1 à L422-19, L422-21 à L422-35, L423-3 à L423-9,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03 juin 2026,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal prenne acte du plan de formation 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte que lui a été présenté le plan de formation globalisé 2026 concernant le personnel de la Ville de Lillebonne et du CCAS ; plan de formation qui figure en annexe de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

La secrétaire de séance,

Patricia FANNY.



PLAN DE FORMATION 2026 VILLE DE LILLEBONNE ET CCAS

Les actions de formation proposées incluent :

- Des actions d'intégration, obligatoires et statutaires lors d'une mise en stage dans un cadre d'emplois,
- Des actions de professionnalisation tout au long de la carrière,
- Des préparations aux concours ou examens professionnels,
- Des actions individuelles (VAE, bilans de compétences etc.)

Concernant les actions de professionnalisation tout au long de la carrière, elles sont réalisées en lien avec le CNFPT, en interne ou par des organismes de formations.

Les formations CNFPT ont lieu :

- En « Union de territoire Fécamp-Lillebonne » et, dans ce cas, elles se déroulent dans la commune qui pilote le projet. Le territoire dispose de 24 jours de formation par an, chaque commune annonce ses projets et le nombre d'agents concernés. Sont retenus les projets qui concernent le plus grand nombre. Si trop d'agents sont inscrits sur une même action, le CNFPT reste décisionnaire.
- En intra, uniquement pour nos agents et elles se déroulent directement dans nos locaux. La Ville de Lillebonne-CCAS a droit à un contingent de 8 jours de formation par an portés à la suite de la rencontre de janvier avec Le CNFPT. Ces formations doivent regrouper au moins 15 agents pour être organisées,
- Dans les locaux des centres organisateurs (Rouen, Le Havre, Caen pour la plupart, sur l'ensemble du territoire pour certaines catégories de formation), le nombre de jours de formation par agent n'est pas limité mais sans garantie que la demande sera acceptée.

Les formations en Interne sont assurées par des formateurs internes habilités ou par les responsables de service.

Enfin, un budget de formation d'un montant de 30 000 euros pour la Ville et de 3 000 euros pour le CCAS est dédié aux actions ne pouvant pas être réalisées par le CNFPT ou en interne.

Cela concerne les actions liées à la sécurité : habilitations, permis et autorisations de conduite (exemple : Cacès, permis poids lourds etc.), les formations d'utilisation des progiciels, certaines formations spécialisées type BAFD ainsi que la prise en charge, sous réserve d'accord de la collectivité, d'actions de formation personnelles telles que la VAE ou le bilan de compétences.

Les coûts de formations des apprentis sont désormais pris en charge par le CNFPT et soumis à un barème précis.

Le plan de formation proposé intègre l'ensemble des demandes formulées par les agents et encadrants et doit être soumis à l'avis du CST.

UNION 2026

VILLE DE LILLEBONNE ET DU CCAS

Titre	Nombre d'agents positionnés
Journée d'actualité sur les élections municipales	2
Signalisation temporaire de chantier	2 (programmée en intra)
Stress et émotions en contexte professionnel	2
Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	2
La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre les enfants de 3 et 12 ans	2

INTRA 2026 : 11 jours

VILLE DE LILLEBONNE ET DU CCAS



COLLECTIVITE : L.LILLEBONNE
 Date et lieu du RDV : 12/01/2026

Dotation JF : 8

Participants du CNIPT : Gaëlle LEIBRAND
 Participants de la collectivité : Florence THOREL (RF)

Projets de formations sur certification	Nb total d'agents à former (en chiffre)	Nb groupes existants	Pré-Orientation des agents du Travaillant	Nb de jours du stage	Codes stages catégoriels	Stages spécifiques (note projet nécessaire)	Période soumise (T1, T2, T3, T4)	Vacances scolaires / hors vacances scolaires	Niveau de priorité (P1/P2)	Nb total jours de formation	Commentaires	Référent CT	Conseiller formations (Zone réservée au CNIPT)
Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles (RETEX)	1	1		1	SX100		15/01/2026			1	Suite Projet 2025	Florence THOREL	Gaëlle LEIBRAND
Digitalisation temporaire de chantier	1	1		2	SX200					2	Projet 2026	Florence THOREL	Valérie LEBEL
La parole bienveillante avec le jeune enfant de 0 à 3 ans	1	1	Crèches	1	OL4DV		1er Juin			1	Projet 2026	Florence THOREL	Gaëlle LEIBRAND
Prévention et régulation des conflits entry et avec les enfants de 3 à 12 ans	1	1	ATSEM	2	SOL4A					2	Marsaille	Florence THOREL	Gaëlle LEIBRAND
La communication et les relations professionnelles	1	1		2	SPW10					2	Projet 2026	Florence THOREL	Gaëlle LEIBRAND
TOTAL PROJETS													

Validation de la collectivité : le 12/01/2026

par : M. - Mme. (pour la collectivité)



(Handwritten signature)

INTERNE 2026 :

VILLE DE LILLEBONNE ET DU CCAS

6 sessions Sauveteur Secouriste du Travail (2 formations initiales et 1 recyclage)

- Initiale
 - 2 sessions / une session premier trimestre 2026 et une session deuxième trimestre
- Recyclage
 - 4 sur l'ensemble de l'année 2026

Formation nouveaux arrivants : 2 sessions de programmée au premier semestre et une session au deuxième trimestre en fonction des nécessités

Formations de agents du service propreté :

- Sensibilisation sur l'utilisation des produits chimiques
- Préparation d'un chariot en méthode pré-imprégnation
- Sens de nettoyage d'une pièce
- Utilisation d'une monobrosse
- Utilisation de la rotowash

FORMATIONS PAYANTE - EXTERNES 2026 :

VILLE DE LILLEBONNE ET DU CCAS

Pôle	Service	Centres de Formations	Formations demandées	Nombre d'agents	Coût à l'unité	FORMATIONS DEMANDÉES		RETENU POUR 2026
						Total TTC	Nombre d'agents	
Direction Générale		CAP COM	priorité n°4 Le mindmap pour développer sa créativité	1	820,00 €	820,00 €		
	Communication	CAP COM	priorité n°1 Mettre en place et animer des réseaux de correspondant de com	1	820,00 €	820,00 €	1	820,00 €
		CAP COM	priorité n°2 l'IA formation	1	820,00 €	820,00 €	1	820,00 €
		CAP COM	priorité n°3 Batir ou renforcer sa stratégie de com interne	1	820,00 €	820,00 €		
sous total						3 280,00 €		1 640,00 €
RH/GU/ Finances	Guichet Unique	LOGITUD	Formation utilisateurs à distance (ETERNITE) X 6 personnes	1	1 000,00 €	1 000,00 €	1	1 000,00 €
	Ressources Humaines	CIRIL	Logiciel CIRIL RH	3	1 000,00 €	3 000,00 €	3	3 000,00 €
	Finances	CIRIL	Ciril Finances	2	1 000,00 €	2 000,00 €	2	2 000,00 €
Sous total						6 000,00 €		6 000,00 €
Education			APP	1	3 000,00 €	3 000,00 €	1	3 000,00 €

	Up and Transi	Prendre ses fonctions managériales	2	2 500,00 €		5 000,00 €	2	2 500,00 €
Sous total								
	CESR City/Pro	CACES R490	2	960,00 €		1 920,00 €	2	1 920,00 €
	CESR City/Pro	CACES R486	1	660,00 €		660,00 €	1	660,00 €
	CESR City/Pro	Code de la route ETG + Permis CE	2	2 814,00 €	à voir 2ème semestre	5 628,00 €	1	2 814,00 €
	SECURIT ingénierie	Habilitation électrique HO HOV BO BS BE Manœuvres	8	210,00 €	à voir 2ème semestre	1 680,00 €	8	1 680,00 €
	SECURIT ingénierie	habilitation électrique HO HOV BO	9	144,00 €		2 220,00 €	5	720,00 €
	SECURIT ingénierie	AIPR Niveau Opérateur	5	186,00 €	à voir 2ème semestre	930,00 €	1	186,00 €
		Permis poids lourds	1	2 454,00 €	non prévu initialement - à voir au 2ème trimestre	2 454,00 €	0	0,00 €
	SECURIT ingénierie	AIPR Niveau Concepteur	1	186,00 €	en vue du départ DG	186,00 €	0	0,00 €
Sous total								
						15 678,00 €		7 980,00 €
			2	1 680,00 €		3 360,00 €	2	3 360,00 €
			2	500,00 €	2eme agent 2027	1 000,00 €	1	500,00 €
			2	500,00 €	2eme agent 2027	1 000,00 €	1	500,00 €
			1	500,00 €		500,00 €		
Sous total								
						5 860,00 €		4 360,00 €

Câdre de vie

Sport Événementiel

Educateurs sportifs

Tous les agents	Up and Transi	Formation interpersonnel	1	5 000,00 €	5 000,00 €	1	4 000,00 €
	Sous total						
Apprentis			1	1 000,00 €	1 000,00 €	1	
	Sous total						

TOTAL VILLE	44 818,00 €	29 480,00 €
--------------------	--------------------	--------------------

CCAS	Action sociale	APP atelier	Véhicule PMR	4	500,00 €	2 000,00 €	4	3 000,00 €
		Formation Manager Directeur de pole	IFSN	1	20 000,00 €	20 000,00 €	1	
	TOTAL CCAS							24 000,00 €